



CONSEIL de QUARTIER BEG LEGUER – SERVEL

Réunion publique du 18 juin 2013 - 20h30 - salle Fougère

Etaient présents :

- une cinquantaine d’habitants et le bureau présidé par Jacqueline COUPIER
- la municipalité : Bernard TREMULOT élu-référent ; Anaïs ALASSEUR, chargée de mission pour les conseils de quartier
- Lannion-Trégor-Agglomération : Denis MER, 1er vice-président du bureau exécutif de LTA, président de la commission de travail Eau potable et Assainissement

L’ordre du jour est le suivant :

- Présentation de LTA
- Base sports nature
- Agenda 21
- Point sur la future maison de quartier
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses

1. Présentation de LTA

Denis MER a présenté la communauté d’agglomération telle qu’elle est aujourd’hui et les compétences de LTA.

Une institution au service du territoire

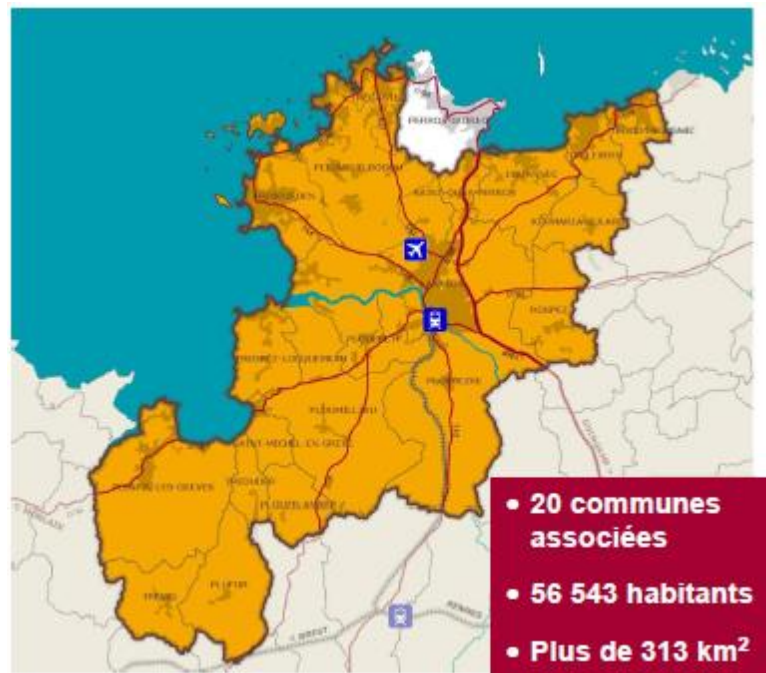
- Le Bureau Exécutif - Le Président + Vice-présidents
- Le Bureau Communautaire - Bureau Exécutif + maires des Communes membres
- Le Conseil Communautaire - 60 délégués titulaires - 56 délégués suppléants

Des compétences obligatoires :

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l’espace communautaire
- Équilibre social de l’habitat
- Politique de la ville

Des compétences optionnelles :

- Voirie et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie
- Équipements et services sportifs et culturels
- Assainissement collectif et non collectif
- Travaux de voirie



Neuf Commissions de Travail ont été mises en place au sein de la Communauté d'Agglomération afin d'étudier et de suivre les projets de LTA : 1. Economie et emploi / 2. Eau potable et Assainissement / 3. Affaires générales, projets et travaux / 4. Enseignement supérieur, recherche, formation professionnelle et innovation / 5. Habitat et cadre de vie / 6. Déplacements, transports et énergie / 7. Tourisme / 8. Bassins versants, espaces naturels / 9. Services à la population et équipements structurants

Cinq Commissions Consultatives réunissent élus et acteurs du territoire afin d'associer davantage les habitants et les acteurs socio-économiques aux projets retenus pour le territoire : 1. Environnement / 2. Déplacements et accessibilité / 3. Eau potable et assainissement / 4. Schémas de services publics / 5. Usagers de Ti Dour

Le Projet de territoire de LTA pour 2010-2015 repose sur 4 enjeux :

- Donner à Lannion-Trégor Agglomération les conditions de son développement
- Préserver et valoriser un cadre de vie exceptionnel
- Aménager un territoire vivant et solidaire
- Prendre part aux grands enjeux du XXIème siècle

6 axes stratégiques d'intervention ont été définis :	
1 Le développement économique	Gestion des espaces d'activités d'intérêt communautaire. Diversification du tissu industriel et reconversion de sites. Aide et accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.
2 L'enseignement supérieur et la recherche	Accompagnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ENSSAT, IUT et Lycée Felix Le Dantec) dans leurs projets d'investissements mobiliers (équipements pédagogiques) et immobiliers (extension et construction de locaux). Développement du très haut débit sur le territoire et plus particulièrement auprès des établissements publics et des entreprises, afin d'améliorer les conditions de travail des entités locales et de valoriser l'attractivité du territoire.
3 L'aménagement de l'espace et les déplacements	Coordination et développement du tourisme en lien avec l'Office de Tourisme Communautaire et le Pays touristique. Aménagement de l'espace communautaire : Révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) / Schéma routier communautaire et des voies structurantes du territoire / Organisation des transports (TILT ; Agglo'Taxi ; Agglo'Mobi) / Travaux de revêtement gravillonné sur les voiries communales / Voirie et Parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Une Société d'Economie Mixte (SEM) d'Aménagement (SEMLTA) : Développement économique (construction pour des porteurs de projets) ; développement de l'habitat (aménagement de ZAC, de lotissements, d'éco-quartiers).
4 Le développement durable et la politique environnementale	Plan d'action pour l'environnement dans les projets communaux et communautaires / Plan Climat Energie / protection et mise en valeur des espaces naturels remarquables / plan de lutte contre les algues vertes / collecte des déchets ménagers, / assainissement collectif et non collectif / gestion de l'eau par délégation des communes et syndicats d'eau
5 La solidarité, la politique de la ville et de l'habitat	Programme Local de l'Habitat (PLH).
6 La synergie territoriale	Lannion-Trégor Agglomération assure la gestion : de l'espace aquatique Ti Dour, du Carré Magique, du Planétarium (syndicat mixte avec la Commune de Perros-Guirec et le Conseil Général des Côtes d'Armor), et depuis peu, l'Aquarium de Tregastel.

LTA : 1 rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex - Accueil : 02 96 05 09 00

Quelques questions et points soulevés par les habitants

Carrefour de Serval : pas simple, il faudrait un « forcing » de LTA auprès du Conseil Général

Route de Trébeurden : de nouveaux lotissements ont été créés ; la limitation de la vitesse à 70km/h est trop élevée et surtout n'est pas respectée ; l'aménagement d'un carrefour entre la route de Trébeurden et le chemin du Penker est à prévoir : pas de réponse dans l'immédiat.

Caserne des pompiers : pas de mésentente entre Lannion et Perros-Guirec sur la situation de la future caserne de Lannion : c'est le préfet qui détermine le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques). Concernant les interventions, c'est le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui alerte la caserne la mieux à même d'intervenir (proximité, matériel, ...)

Bus : un changement de lignes est prévu pour début 2014, suite à l'intégration de Perros-Guirec dans la communauté d'agglomération. L'agglomération gèrera la ligne n°15 de Tibus (celle passant par Beg Leguer). Les cartes annuelles achetées en début d'année scolaire resteront valables jusqu'à la fin de l'année scolaire.

→ à noter : les questions ou problèmes soulevés par les habitants et qui ne relèvent pas de la compétence de la municipalité de Lannion sont systématiquement redirigées vers LTA.

2. La Base Sports Nature

Anaïs ALASSEUR a fait le point sur le projet de rénovation et d'extension de la base nautique du Moulin du Duc.

La Base de Plein Air s'appelle désormais la Base Sports Nature. Le coût global du projet s'élève à 1,5 millions d'euros dont 800 000 € de subventions.

La Base Sports Nature restera située rue Saint Christophe - 22300 Lannion mais les activités auront lieu sur les deux rives. Le lien sera fait par la liaison piétonne le long des berges et la passerelle au-dessus du Léguer qui existent déjà.

Un double objectif :

1. Des locaux plus grands : salles pour accueillir des groupes ; vestiaires, rangement, accueil, bureaux.
L'isolation thermique du bâtiment répondra aux normes basse-consommation et une partie de l'eau chaude des sanitaires sera produite par des panneaux solaires.
2. Des activités plus nombreuses : escalade avec une structure mobile, tir à l'arc, kayak, VTT (adultes et junior), BMX, course d'orientation, accrobranche, tables de pique-nique
Certaines activités seront en accès libre : pistes VTT et pistes BMX ; Accrobranche dont les ateliers seront à une hauteur n'exigeant pas d'encadrement par du personnel.

Les travaux d'aménagement sont en cours et la livraison du bâtiment est prévue début juillet 2013.

3. Agenda 21

Anaïs Alasseur a décrit l'Agenda 21 en général et comment la ville de Lannion l'intègre dans ses projets.

La définition du développement durable repose sur 3 piliers : développement économique, protection de l'environnement et équité sociale. Le développement durable doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Le terme Agenda 21 désigne un "plan d'action pour le 21e siècle". Il s'agit d'une démarche volontaire sur un projet collectif de développement durable au niveau européen, national, local, associatif, d'une entreprise, ...



Depuis 3 ans, la mairie de Lannion mène une réflexion sur le programme d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Le projet de Lannion vise 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Mettre en place des dynamiques de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables.

Cette réflexion est globale : la participation de tous les acteurs dès le début du projet a été définie et des évaluations régulières sont menées.

Les 4 étapes de mise en œuvre d'un Agenda 21 :

- Elaboration d'un diagnostic de territoire
- Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'actions proposés
- Mise en œuvre d'un programme d'actions
- Evaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

Calendrier 2013 :

- en cours → septembre 2013 : diagnostic de territoire. Les questionnaires distribués aux habitants et aux associations (au forum des associations et dans les bulletins de la municipalité) ont donné lieu à des statistiques sur les pratiques et la perception du territoire et du développement durable.
- Novembre 2013 : choix des enjeux et des objectifs avec des ateliers citoyens pour solliciter les avis des habitants
- Décembre 2013 : adoption du projet de territoire

4. Point sur la future maison de quartier

Rappel du projet : remplacer les bâtiments actuels par des locaux plus adaptés, plus accessibles et moins énergivores.

Il s'agit d'un projet de salle de quartier à usage associatif, pas d'une salle des fêtes.

4.1. Le planning a pris du retard

Des chantiers en cours se sont complexifiés et ont réclamé davantage de temps au service technique de la ville.

- Fin juin 2013 : choix de l'architecte suite à l'appel d'offre lancé en mai.
- Octobre 2013 : une réunion publique du conseil de quartier sera organisée pour présenter la 1^{ère} esquisse de l'architecte.
- 1^{er} trimestre 2014 : dépôt du permis de construire + 6 mois d'instruction
- 2015 : livraison des locaux.

4.2. De nouvelles données

Un plan de financement revu à la hausse : le dernier conseil municipal a voté un budget global de 970 000 € au lieu des 800 000 € prévus initialement.

Des locaux plus grands : 460m² au lieu de 300m², soit 4 salles dont une salle de 140m² modulable.
Sont prévus : local d'accueil, local de rangement, petite cuisine, ...

4.3. Une réflexion commune

Outre le cahier des charges défini et remis à l'architecte, la ville de Lannion souhaite un dialogue régulier entre l'architecte, les habitants et les associations.

4.4. A noter

L'aménagement du bourg ne fait pas partie de ce dossier, mais sera vu dans une deuxième phase. L'enveloppe budgétaire ne concerne donc que la maison de quartier et les abords immédiats.

5. Renouvellement du bureau

Pour les membres du bureau, les statuts autorisent un mandat de 2 ans renouvelable une fois.

Les sièges de Jacqueline Coupier et Yves Le Barzic devenaient vacants.

Les candidatures de Gérard MARCHAND et de Jean-Yves LE PENNEC ont été retenues.

Nouvelle composition du bureau :

Florence BONNAUD - Agnès BLUNK - Corentin JAIN - Gérard MARCHAND - Jean-Yves LE PENNEC.

6. Questions diverses

6.1. Voies cyclables

- a. Concernant l'axe principal bourg – plage, les habitants demandent que cet itinéraire le plus direct soit inscrit au prochain PLU. « ça ne mange pas de pain, ça ne coûte rien et ce sera du temps gagné si les finances futures permettent sa mise en place ».

Plus de détails sur cet itinéraire dans le compte-rendu de la réunion publique du 18/11/2011 :

http://www.ville-lannion.fr/2011_11_18_beg_leguer_serval.pdf

- b. A ce jour, l'aménagement de la route de Minihiy, trop onéreux, a été écarté.
- c. Pour l'instant, le schéma privilégié pour une piste cyclable Serval - Beg Leguer consiste à aménager un chemin déjà existant entre la route de Kerbalanec et le chemin de Kerlan.
L'itinéraire correspondra ainsi à :
Bourg de Serval → Kerbalanec → chemin à aménager → Kerlan → route de Beg Leguer.

6.2. Voie Littorale

Il est aussi rappelé la mise en place récente de la « littorale ». Ce sont des routes pour lesquelles une signalétique particulière a été mise en place pour inciter les automobilistes à la prudence et rappeler que ces voies sont partagées. Pour le quartier, la littorale passe Minihiy, Kerbalanec et le bourg de Serval.

Plus de détails dans les offices de tourisme ou sur ce lien

<http://www.tourdemanche.com/troncons/paimpol-lannion>

6.3. Suppression du ralentisseur de l'école

Une expertise a démontré que le ralentisseur était à l'origine d'inondations de maisons.

Mais, la suppression du ralentisseur a également entraîné celle du panneau limitant la vitesse à 30km/h alors que l'école est à proximité immédiate.

Les habitants demandent en urgence un aménagement permettant la sécurisation des lieux et des enfants.

6.4. Rétrécissement de la route au niveau de la rue de Kervegan

Prévu pour ralentir la vitesse des véhicules et donner davantage de visibilité aux véhicules sortant de la rue de Kervegan, le rétrécissement satisfait les riverains.

Toutefois, il arrive que les conducteurs arrivant de Beg Leguer s'engagent en file indienne et ne donnent pas priorité aux véhicules qui, entre-temps, sont arrivés en face.

6.5. Adressage - localisation

Des habitants du chemin de Kervegan ont signalé une mauvaise localisation problématique lors d'interventions des services de secours et de police. Ces derniers n'ont pas les bonnes coordonnées et se déplacent chemin de Krec'h Min au Rhu.

→ la mairie avait déjà alerté le service des Pages Jaunes sur ce problème. Depuis le 18 juin, un courrier leur a été adressé plus précisément pour Kervegan - Krec'h Min.

Si une mauvaise localisation est constatée sur d'autres adresses, il est important de le signaler.

6.6. Accès handicapés plage principale de Beg Leguer

Début mai, tous les membres du bureau de quartier ainsi que Bernard Tremulot ont réalisé une petite marche depuis le parking en herbe jusqu'à la plage afin de répertorier les points à améliorer.

L'emplacement de stationnement et l'accès à la plage pour les personnes handicapées a été noté.

Une demande d'aménagement a été faite auprès des services techniques.

6.7. Feux de jardin

Suite à un arrêté préfectoral, les feux de jardin sont dorénavant interdits toute l'année. Un rappel de la réglementation sera fait dans le journal municipal.